

Comité directeur de la Flotte n°23 du 26 octobre 2021

Décision n°23-1. Approbation du compte-rendu du comité directeur n°22

Le compte-rendu du comité directeur n°22 est adopté, moyennant la suppression de la phrase « Il est demandé... chef de mission » dans le point n°8.

Décision n°23-2. Lettre d'engagement des chefs de mission

La Direction de la Flotte Océanographique de l'Ifremer organisera les consultations avec les services juridiques des autres organismes qui ont participé à la rédaction de l'actuelle lettre d'engagement des chefs de mission, pour creuser la piste d'une convention cadre inter-organisme sur 5 ans. Cette convention serait complétée d'une liste annuelle des campagnes et organismes concernées et d'une « charte de l'embarquant » qui viendrait rappeler ces engagements et qui devrait être signée par chacun des embarquant. Point de situation à présenter lors du comité directeur de décembre 2021.

Décision n°23-3.

Il n'y a pas de remarque des membres du comité directeur quant à l'évolution du calendrier 2021 depuis le comité directeur de juillet 2021.

Décision n°23-4.

Le comité directeur recommande que le GT Enseignement soit proactif dans le cadrage des maquettes d'enseignement au regard des capacités des navires de la Flotte, et qu'il se projette dans l'arrivée du navire semi-hauturier en 2025. Le classement intra-enseignement devra être formalisé en mettant éventuellement en place des P2. Ce sera le comité directeur qui validera les arbitrages en terme de programmation des missions d'enseignement, et qu'une nouvelle règle ne sera pas mise en place à ce sujet.

Il est décidé d'une rencontre entre le GT enseignement, la CNFC et la DFO pour partager la situation et désamorcer les éventuelles tensions.

Décision n°23-5.

D'ici au prochain comité directeur, la direction de la flotte regroupera des éléments objectifs pour réfléchir à la place des observatoires dans l'activité de la flotte, notamment la consolidation des jours observatoire hauturiers et côtiers, les éléments venant de la CSOA en y ajoutant ce que nous savons de la construction de nouveaux observatoires.

Décision n°23-6.

Le comité directeur constate que le budget présenté pour 2022 permet de respecter les hypothèses de la Planification Budgétaire pluriannuelle de la flotte et que l'équilibre demandé à l'horizon 2035 concernant les dépenses/recettes de fonctionnement est respecté. Il donne un avis favorable, d'autant que l'activité des navires proposées est cohérente avec les objectifs du cahier des charges pour les navires hauturiers.

Décision n°23-7.

Le comité directeur valide le principe de la mise en place d'un groupe de liaison entre l'IPEV et l'IR* FOF, mais recommande d'attendre la mise en place d'une nouvelle direction à l'IPEV pour sa mise en place.

Décision n°23-8.

Le sujet du renforcement de la politique de lutte contre les addictions, le harcèlement et les comportements sexistes intéresse au premier chef la SASU Genavir, mais également le Comité directeur de la flotte dont les personnels scientifiques embarquent.

Le comité directeur valide le principe de la mise en place d'une consultation des scientifiques embarquant, et de leur organisme employeur lors de la définition des mesures d'accompagnement de la nouvelle politique de lutte contre les addictions mise en place par Genavir sur les navires de l'Ifremer.